



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2022/2017

Le Directeur par intérim

OBJET : Délégation de signature à Madame Criselda HAUDEBOURG, Attachée d'Administration Hospitalière chargée des Affaires Médicales

Le Directeur par intérim,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la Loi 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 28 septembre 2022, plaçant Monsieur Philippe VILLENEUVE en position de détachement, sur l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier intercommunal UNISANTE de Forbach à compter du 2 novembre 2022 ;

VU la décision n° 2022-DOS-091-DM du 17 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yvon LE TILLY, directeur adjoint au centre hospitalier de Chartres en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier de Bonneval à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement,

DECIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°2016/1224.

Article 2

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Madame Criselda HAUDEBOURG, Attachée d'Administration Hospitalière chargée des Affaires Médicales, à l'effet de signer :

- . les demandes de congés des praticiens,
- . les attestations,
- . les demandes de formation,
- . les courriers sans incidence financière
- . états de frais (frais de mission et frais de formation)

Article 3

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 4

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Signature du
mandataire

Criselda HAUDEBOURG



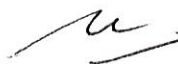
Article 5

La présente décision prendra effet à compter du 1er novembre 2022.

Fait à BONNEVAL,
le 2 novembre 2022



Yvon LE TILLY



Directeur par intérim

Destinataires :

- Préfecture
- Trésorerie hospitalière
- DD28
- Madame HAUDEBOURG
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction